



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Électrification et Flexibilité

Publics concernés

- #Agriculteur
- #Entreprise
- #Laboratoire de recherche
- #Université, Enseignement supérieur, Recherche

Domaines secondaires

- [#Économies d'énergie](#)
- [#Climat](#)
- [#Énergies renouvelables](#)

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite faire bénéficier les entreprises néo-aquitaines des opportunités économiques offertes par la flexibilité électrique afin d'accélérer l'intégration des énergies renouvelables dans le système énergétique régional et de poursuivre la décarbonation de leurs activités. En permettant d'adapter les consommations d'électricité aux périodes de forte production renouvelable, et en développant des capacités de stockage adaptées, la flexibilité contribue à valoriser davantage les productions solaires et éoliennes locales, à limiter les contraintes sur les réseaux et à faciliter l'électrification des usages aujourd'hui encore dépendants des énergies fossiles.

Objectif

Par ce dispositif, la Région vise :

- A promouvoir la flexibilité et appuyer ses formes innovantes
- Une décarbonation efficace
- La compétitivité des entreprises
- A faciliter l'intégration des énergies renouvelables

Calendrier

Date de début: 01/09/2026

Date de fin: 31/12/2026

Bénéficiaire

- Entreprises
- Etablissement d'enseignement
- Laboratoire de recherche
- Agriculteurs

Montant

Selon analyse économique

Critères de sélection

En fonction de l'enveloppe budgétaire disponible, la priorité sera donnée aux projets :

- Substituant des énergies fossiles et carburants car leur impact sur la réduction des émissions de CO2 est plus important.
- Présentant un caractère innovant (par exemple batterie électrique de seconde vie)
- Dont l'intensité de l'aide demandée par rapport au volume flexibilisé (volume décalé) est maîtrisée.

Comment faire ma demande ?

Le dossier de candidature comprend :

- La fiche de demande préalable avec le descriptif de l'opération et en synthèse les indicateurs : prix de revient du MWh flexibilisé, émissions de CO2 annuelles évitées, volume flexibilisé, montant de subvention demandé, caractère innovant le cas échéant, % d'augmentation de l'autoconsommation et autoproduction si pertinent.

Pour une demande d'étude:

- Le devis détaillé de l'étude retenue
- La preuve de sollicitation d'au moins 2 devis d'études

Pour une demande d'investissement :

- L'étude préalable comparative
- L'étude technique de l'installation (courbes de charge, autoproduction, stockage, gestion)
- L'étude économique détaillée (TRB et TRI – avec et sans subvention),
- La description de l'arbitrage / pilotage réalisé (schéma fonctionnel)

Le dossier complet sera transmis par voie électronique au contact ci-dessous :

energie@nouvelle-aquitaine.fr

L'instruction se déroulera au fil de l'eau